

Comment soumettre votre demande au programme Conversations interculturelles de la Fondation Cole – Admission automne 2026

*Un projet théâtral original visant à encourager le dialogue entre les diverses cultures de Montréal et d'ailleurs (religion, ethnicité, race), présenté dans la grande région de Montréal **après le 7 décembre, 2026.***

Guide étape par étape pour les compagnies théâtrales

 **Date limite de dépôt :** vendredi 16 octobre 2026, à 17 h

Cette date unique couvre à la fois votre formulaire de demande et l'ensemble des documents requis, soumis ensemble en une seule étape.

Ce que vous devez soumettre

Remplissez le [formulaire de demande en ligne](#) en une seule séance. Le formulaire comprend à la fois les questions écrites sur votre projet et les champs de téléversement de documents ci-dessous — joignez vos documents directement aux endroits indiqués au fur et à mesure; il n'y a rien d'autre à envoyer par la suite.

- Soumettez-le [ici](#)
- Veuillez indiquer votre adresse courriel habituelle ainsi qu'une adresse courriel associée à un compte Google — celle-ci est nécessaire pour joindre des fichiers au formulaire (Google exige que vous soyez connecté pour téléverser des fichiers).

Documents requis

Les demandes sans documents à l'appui ne seront pas considérées. Joignez ces documents directement à la question correspondante dans le formulaire en ligne :

- **Budget (PDF ou Excel) — requis.** Les revenus et dépenses prévus de votre projet. Tout format clair et bien conçu est acceptable — un fichier Excel convient tout à fait, ou vous pouvez utiliser le modèle de budget du CALQ disponible [ici](#).
- **Texte (PDF) — requis pour les subventions à la production.** Si aucun texte n'est disponible, téléversez un PDF avec une brève note explicative (par ex. « Aucun texte », suivie d'une explication). Pour les subventions à la création ou à la traduction, téléversez plutôt une synopsis, un plan et des échantillons du travail antérieur de l'auteur ou du traducteur.
- **Documents complémentaires (PDF) — facultatif.** Biographies des principaux participants, contrats avec l'auteur ou le traducteur, dossier de presse (le cas échéant).

Un téléversement du « formulaire de demande » n'est plus nécessaire — votre formulaire complété est automatiquement conservé comme dossier officiel de votre demande.

Lien vers une vidéo ou mise en ligne d'une vidéo (facultatif)

L'ajout d'une courte vidéo est facultatif et peut appuyer votre demande — par exemple, une brève présentation du projet, un extrait d'une lecture-atelier, ou un exemple de travail antérieur.

Veillez vous assurer que votre lien est réglé sur « Toute personne disposant du lien peut visionner » (sans mot de passe ni identifiant requis) — par exemple sur YouTube, Vimeo ou Google Drive. Nous partageons les liens vidéo avec les membres externes de notre jury, qui doivent pouvoir y accéder directement.

Nommer vos fichiers

Étant donné que le budget, le scénario et les pièces justificatives de chaque candidat sont classés par type de document, veuillez nommer chaque fichier en indiquant le nom de votre entreprise avant de le télécharger, selon le format suivant (pour votre projet et votre compagnie) :

- *Théâtre des Merveilles – Budget.pdf (ou .xlsx)*
- *Théâtre des Merveilles – Texte.pdf*
- *Théâtre des Merveilles – Documents complémentaires.pdf*

Important : veuillez ne télécharger que trois fichiers + une vidéo (la vidéo es facultative) — ne regroupez pas les documents en un seul fichier, cela ne correspond pas à la question posée. Taille maximale par fichier : 25 Mo. Le nombre maximal de pages pour les pièces justificatives est de 5 pages.

Rappels finaux

- Complétez et soumettez le [formulaire en ligne](#), avec tous les documents soumis, au plus tard **le vendredi 16 octobre 2026 à 17 h.**
- **Les candidatures dont les pièces justificatives n'auront pas été correctement téléchargées ne seront pas prises en compte.**
- Nommez vos fichiers avec le nom de votre compagnie afin que nous puissions les identifier correctement.

Pour toute assistance :  kjohn@colefoundation.ca |  **(514) 409-8125**

Contexte

La Fondation Cole est une fondation familiale privée basée à Montréal. Elle gère deux programmes principaux : le programme Conversations interculturelles–Intercultural Conversations et un programme de soutien à la recherche et aux soins des enfants et jeunes adultes atteints de leucémie et de lymphome.

Le programme Conversations interculturelles vise à célébrer la mosaïque multiculturelle vibrante de Montréal, du Québec et du reste du monde en soutenant un théâtre professionnel qui va au-delà de la simple mise en valeur de voix diverses. Nous recherchons des projets qui font entrer ces voix en dialogue véritable — où différentes perspectives culturelles se rencontrent, interagissent, et parfois même s'affrontent. Les œuvres les plus fortes de ce programme sont celles qui révèlent des points de convergence et des points de tension, favorisant un véritable dialogue interculturel capable de bousculer le public, de susciter la réflexion et d'encourager l'empathie.

La Fondation contribue financièrement à la production, à la création et à la traduction de telles pièces. Ce programme est évalué par un jury de professionnels du théâtre bilingues. Parmi les critères figurent la qualité de la pièce, la profondeur et la portée des thèmes interculturels abordés dans le texte, ainsi que la composition raciale, religieuse, linguistique et culturelle* de l'équipe de création. Le budget, les stratégies de rayonnement et les activités postproduction sont également pris en compte.

À propos du programme

Le programme Conversations interculturelles soutient les productions théâtrales professionnelles, les créations et les traductions qui favorisent le dialogue entre les cultures à Montréal et au-delà. L'objectif est de s'attaquer aux enjeux de racisme, d'intolérance religieuse et de diversité culturelle (diversité ethnique et religieuse) à travers un théâtre de haute qualité, dans la grande région de Montréal.

**Nous reconnaissons que la notion de culture peut aussi englober la culture queer, la culture sourde et d'autres formes de culture; toutefois, ce programme cible spécifiquement la race, la religion et l'ethnicité, et non les formes de culture mentionnées ci-dessus.*

Points clés

- Les demandes sont acceptées deux fois par année (automne et printemps).
- *L'admission automne 2026 s'applique aux productions ayant lieu à compter du 7 décembre, présentées durant les saisons 2027-2029.*
- Les compagnies ou artistes peuvent présenter une demande pour plus d'une subvention.
- Les subventions financent les dépenses directement liées à la production, à la création ou à la traduction d'une pièce — telles que les lectures, les répétitions supplémentaires et les activités de rayonnement auprès du public. Les subventions à la production sont destinées aux pièces qui seront présentées au grand public et non aux lectures. Les demandes de subvention pour des productions qui ne sont pas destinées à être jouées en salle (c'est-à-dire celles qui prévoient une lecture mais pas de représentation) ne seront pas prises en compte.
- Le financement ne vise pas à remplacer les sources de financement fédérales, provinciales, municipales ou privées, et doit être proportionnellement réparti avec les autres subventions artistiques.
- La Fondation n'est pas un conseil des arts et n'offre pas de financement au fonctionnement. Les subventions sont propres à chaque projet.

Catégories de subventions

Remarque : les subventions à la création et à la traduction financent la création ou la traduction du texte lui-même — elles ne couvrent pas les coûts liés à la mise en scène ou à la production de la pièce qui en résulte. Les compagnies souhaitant également obtenir un financement pour monter une production doivent présenter une demande distincte de subvention à la production.

Subventions à la production

- Jusqu'à 25 000 \$ (pour couvrir au maximum 25 % du budget total)
- Le texte complet est requis
- Les candidats peuvent regrouper leurs demandes relatives à la création et à la production (qui seront examinées conjointement)
- Versement : 90 % au début des répétitions (SVP nous écrire pour nous en faire la demande en temps voulu), 10 % après le soir de clôture de la pièce (idem) et la remise des rapports artistique et financier finaux

Subventions pour les discussions post-représentation (« talk-back »)

- Jusqu'à 150 \$ par représentation pour les discussions avec le public
- Aucune limite quant au nombre de discussions

- Les subventions talk-back ne sont pas offertes pour les spectacles jeune public où les discussions font partie intégrante de la représentation
- Le versement est inclus dans le paiement final de la subvention, après la remise des rapports

Subventions à la création

- Subventions pouvant atteindre 10 000 \$ pour des textes originaux
- Ces fonds sont destinés à l'écriture et au développement du texte lui-même — non à la production ou à la mise en scène de la pièce qui en résulte.
- Les subventions peuvent inclure des lectures-ateliers
- Versement : 50 % au début du processus d'écriture, 25 % après l'acceptation du premier jet par la compagnie théâtrale, et 25 % le soir de la première de la pièce. Le soir de la première sert uniquement de jalon de versement — ce dernier versement demeure une part de la subvention à la création, et non un financement destiné à la production elle-même.

Subventions à la traduction

- Jusqu'à 10 000 \$ pour des traductions vers le français et/ou l'anglais
- Ces fonds sont destinés à la traduction elle-même — non à la production ou à la mise en scène de la pièce qui en résulte.
- Les subventions peuvent inclure des lectures-ateliers
- Versement : 50 % au début du processus de traduction, 25 % après l'achèvement du premier jet de la traduction, et 25 % le soir de la première de la pièce. Comme pour les subventions à la création, le soir de la première sert uniquement de jalon de versement — ce dernier versement demeure une part de la subvention à la traduction, et non un financement destiné à la production elle-même.

Admissibilité

- Les compagnies doivent être des compagnies théâtrales professionnelles avec des interprètes professionnels, avoir un historique de représentations passées, et rémunérer tous les artistes et participants pour leur travail
- Les compagnies jeune public sont admissibles si les élèves peuvent comprendre les thèmes interculturels
- Les représentations financées doivent avoir lieu à Montréal (ou dans la grande région de Montréal)
- Les pièces doivent être principalement en français ou en anglais
- Candidats à une subvention de traduction :
 - Le traducteur ou la traductrice doit avoir au moins une traduction littéraire publiée
 - L'autorisation écrite de l'auteur est requise
 - L'œuvre à traduire doit déjà être complète

Remarque : les compagnies peuvent présenter une demande pour l'un ou l'autre des deux dépôts annuels, ou pour les deux.

Une mention de la contribution de la Fondation Cole au projet doit apparaître dans les programmes imprimés, les publications, les diffusions et tout autre média présentant l'œuvre. Pour les créations et les traductions, cette mention doit apparaître à perpétuité.

En cas de changement important apporté au projet, au budget ou à l'échéancier de travail, la Fondation Cole doit être immédiatement contactée afin que les arrangements appropriés puissent être pris. Si la compagnie ou l'artiste ne respecte pas cette condition, la Fondation Cole se réserve le droit de retenir le paiement final ou d'exiger le remboursement de la subvention. Les demandes de compagnies ayant déjà reçu une subvention de la Fondation Cole et ayant complété leur projet, mais n'ayant jamais soumis leur rapport artistique et financier, ne seront pas considérées.

Le jury

Des professionnels bilingues du théâtre et des arts, ainsi que des membres de la communauté artistique, composent le jury qui évalue toutes les demandes, y compris les liens vidéo soumis. La décision sera annoncée après notre réunion du conseil d'administration (le 7 déc).

Grille de pondération et de notation

Critères d'évaluation

Les subventions de production sont évaluées par le jury en fonction des priorités de la Fondation, avec une importance particulière accordée au contenu et au dialogue interculturels. Le jury tient également compte de la qualité de l'écriture; de la composition de l'équipe de création; de la faisabilité du projet; ainsi que de la solidité du processus de développement proposé, quelle que soit la manière dont celui-ci est structuré.

Considération additionnelle

Le jury tient également compte des occasions et du mentorat que le projet offre aux artistes BIPOC (Noirs, Autochtones et personnes de couleur), immigrants, ou autrement marginalisés de façon similaire.

Subventions de création et de traduction

Les subventions de création et de traduction sont évaluées de manière plus simple, le contenu interculturel et la qualité de l'écriture ou de la traduction étant pondérés à parts égales, puisque ces subventions financent le développement du texte lui-même plutôt qu'une production complète.